



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CALVISSON DU 05 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le cinq octobre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 29 septembre 2020

Date d'affichage de la convocation : 29 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 27

Nombre de procurations : 0

Nombre de voix : 27

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, Mme Julie Jouve, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, Mme Marie-Claire Balsan, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

M. Frédéric Brauge

M. Jean-Claude Mercier

Secrétaire de séance : Mme Patricia Escario

**DEL2020\_074      Acquisition d'une ancienne remise appartenant à M. Verrun**

Monsieur le maire indique que M. Verrun a mis à la vente des parcelles situées impasse des eaux.

Sur cette emprise, une ancienne remise se situe en limite séparative Nord de la parcelle qui accueille la maison du boutis.

Vu le projet de maison et des savoirs, monsieur le maire propose de saisir l'opportunité d'acheter cette remise d'une superficie de 145 m<sup>2</sup> au sol (annexe n°16) qui permettrait une éventuelle extension des locaux.

Monsieur Verrun est favorable pour vendre cette remise à la commune pour un montant de 28 000 €.

Vu l'intérêt général du projet, le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- de l'achat d'une remise située impasse des eaux et appartenant à M. Verrun d'une superficie de 145 m<sup>2</sup> au sol selon le plan joint à la présente délibération,
- de dire que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote :

Présents	27
Procurations	00
Nombre de voix	27
Pour	27
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,  
André SAUZEDE

